RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

INPI
FRANCE

L'INPI a détecté des données personnelles dans ce document.
Un masquage de ces données a été réalisé

2TOURNAN
Société civile immobilière
au capital de 1 000 euros
Siège social : [redacted]

NOMINATION DE LA GERANTE

Les soussignées :

La société CHANCE INVEST, dont le siège est [redacted] représentée par son Président, Monsieur Cyril BOYER
Madame Charline LAMBOT, demeurant [redacted]

agissant en qualité de seules associées de la société 2TOURNAN, société civile immobilière au capital de 1 000 euros, dont le siège est [redacted]

Après avoir exposé qu'une société a été constituée entre eux aux termes d'un acte sous signature privée en date du 11 décembre 2024,

Nomment en qualité de gérante de la Société pour une durée illimitée :

La société CHANCE INVEST, dont le siège est [redacted] représentée par son Président, Monsieur Cyril BOYER

Monsieur Cyril BOYER, pour le compte de la Société CHANCE INVEST qu'il représente, dispose, conformément aux statuts, des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la Société et pour la représenter à l'égard des tiers.

Monsieur Cyril BOYER, pour le compte de la Société CHANCE INVEST qu'il représente, accepte les fonctions de gérant qui viennent de lui être confiées et déclare n'exercer aucune autre fonction, ni être frappé d'aucune incapacité ou interdiction susceptible de l'empêcher d'exercer ce mandat.

Sa rémunération sera fixée ultérieurement.

Tous pouvoirs sont accordés au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes pour accomplir les formalités de publicité ou de dépôt prévues par la loi.

Fait à LUMIGNY NESLES ORMEAUX
Le 11 décembre 2024

Madame Charline LAMBOT

[redacted]

La Société CHANCE INVEST
Représentée par Mr Cyril BOYER
« bon pour acceptation des fonctions de gérant »

[redacted]